

Délibération 2025-044B

SEANCE DU 04 JUIN 2025

Date de la convocation : 27 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi quatre juin, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir BRIENS Eric), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire présente la proposition des subventions allouées aux associations pour l'année 2025, en proposant de reconduire les montants attribués en 2024.

Il précise que, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités territoriales, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. Ainsi, un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à l'association dont il est membre. Il convient donc que les conseillers intéressés ne participent pas au vote. Pour le calcul du quorum, le Conseil d'Etat considère que les conseillers municipaux intéressés ne doivent pas être pris en compte.

De plus, en application de la délibération n° 2022-007 du 20 janvier 2022, Monsieur le Maire rappelle que les versements devront être effectués au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, documents administratifs et comptables fournis.

LIBELLE	BP 2024	CFU 2024	Propositions 2025	ne participent pas au vote
Amicale des anciens combattants ACPG	125,00 €	125,00 €	125,00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers	2 320,00 €	2 320,00 €	2 320,00 €	B. Galluet, M. Lelubez, A. Maurouard (pouvoir D. Vasselin)
Amicale du personnel communal et Intercommunal	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
Amicale UNC AFN TOE	500,00 €	- €	500,00 €	E. Briens
Anciens élèves des écoles laïques (Amicale laïque)	180,00 €	180,00 €	200,00 €	S. Ries
Comité de Jumelage "POMME-RAISIN" (en sommeil)	- €	- €	- €	
Ass. "la Ruche" Abbaye	145,00 €	- €	- €	
Comice agricole	500,00 €	- €	500,00 €	J. Hairon
Amis de Hautmesnil	180,00 €	180,00 €	180,00 €	A. Lejolly-S. Mauger
Comité des fêtes Seisoif	180,00 €	180,00 €	180,00 €	
Comité Saint-Clair	600,00 €	600,00 €	600,00 €	J. Hairon
Comité Saint-Clair feu d'artifice 14 juillet	4 000,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €	
Comité Saint-Clair feu d'artifice fête saint Clair	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
Croix Rouge - Délégation de l'Ouve et Saire	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
Association Familles rurales Subvention Centre loisirs (2187 hbts DGF 2024 x3,20€)	7 043,20 €	7 043,20 €	6 998,40 €	
Foyer socio-culturel	3 250,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €	E. Briens - A. Lejolly - A. Maurouard (pouvoir D. Vasselin)
Le gardon St Sauverais	135,00 €	135,00 €	135,00 €	
Club Pêche compétition du gardon Saint Sauverais	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
Moto-Club du Val d'Ouve	600,00 €	- €	- €	
VIKINGS ET VICOMTES	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	E. Briens - T. Levoyer - S. Ries - A. Maurouard (pouvoir D. Vasselin)
Parents d'élèves écoles publiques (APEEP)	145,00 €	145,00 €	150,00 €	
Réveil sportif	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	
Réveil sportif (subvention exceptionnelle 2024)	3 000,00 €	3 000,00 €	- €	
SHR « Sissi de la lande »	800,00 €	800,00 €	600,00 €	
Saint Sauveur Animation commerciale	250,00 €	- €	250,00 €	
CKKSSV Club Canoé Kayak Saint Sauveur Le Vicomte	145,00 €	145,00 €	150,00 €	
Société de chasse (390+75) droit de garde marais sablière	465,00 €	465,00 €	465,00 €	E. Briens
Tennis club du Val d'Ouve (en sommeil)	- €	- €	- €	
Volant Saint Sauveur Le Vicomte (VSSV)	- €	- €	- €	
Génériques (Ligue Enseignement Calvados)	1 785,00 €	1 785,00 €	1 785,00 €	
Amis de L'EPHAD des Lices	200,00 €	200,00 €	200,00 €	T. Levoyer - A. Maurouard (pouvoir D. Vasselin)
FSC LA ROUE LIBRE	780,00 €	780,00 €	780,00 €	E. Briens
Association sportive du collège Barbey d'Aurevilly	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Espoir Santé "téléthon"	100,00 €	100,00 €	200,00 €	
OCCE50 coopérative scolaire du groupe Maignan (CAC)	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	
Foyer socio-éducatif du collège Barbey D'Aurevilly (CAC)	2 230,00 €	2 230,00 €	2 230,00 €	
Coopérative scolaire - sortie Paris (Malignon et Versailles)	323,00 €	323,00 €	- €	
Anciens de la 2e DB	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
Association Saint Sauveur 44	- €	- €	500,00 €	
Association France Master Cycliste 2025	- €	- €	500,00 €	E. Briens - G. Havard
Le Souvenir Français - comité de Valognes	- €	- €	150,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'adopter les subventions 2025 suivant le tableau ci-dessous,
- que le versement de ces subventions est subordonné à la présentation, avant le 1^{er} décembre de l'année, d'un bilan moral et d'un bilan financier de l'association ainsi que d'un état des réalisations de l'année,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS

*Annule et remplace la délibération
n° DEL20256-044 du 04/06/2025,
reçue en Préfecture le 05/06/2025*



Le Maire,

Eric BRIENS